

**AUDIT
CONSULTANT**

**ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS**

Résidence Le Grand Laus
05470 AIGUILLES

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

À L'assemblée générale

En notre qualité de commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

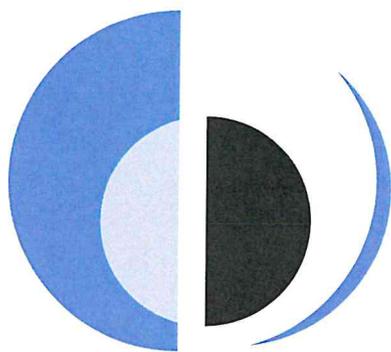
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Gap, le 03/03/2022
AUDIT CONSULTANT
Pour le Commissaire Aux comptes
DAVID CALVET

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



**AUDIT
CONSULTANT**

**ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS**

Résidence Le Grand Laus
05470 AIGUILLES

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2021

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE DU QUEYRAS

I) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE DU QUEYRAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

III) Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

V) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI) Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

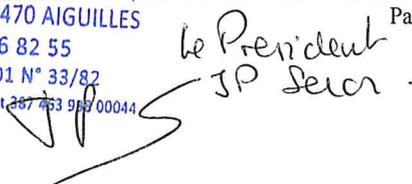
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.



ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS
Centre Social : 303 Rte de la Chalp
Bât le Grand Laus - 05470 AIGUILLES
Tél. : 04 92 46 82 55
Association loi 1901 N° 33/82
CCP Marseille 13541 - Siret 287 433 983 00044

le Président
JP Sevan -

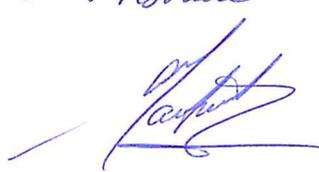


Fait à MARSEILLE, le 03/03/2022

Le commissaire aux comptes

Pour le COMMISSAIRE AUX COMPTES

DAVID CALVET

La Tronche




Le Président
J.P. Seccr.

J.P. 



ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS
Centre Social : 303 Rte de la Chalp
Bât le Grand Laus - 05470 AIGUILLES
Tél. : 04 92 46 82 55
Association loi 1901 N° 33/82
CCP Marseille 13541 - Siret 387 463 938 00044

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le Président
JP Seuer -
△ P ←

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 353	6 353				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	9 000	9 000				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	42 321	42 429	108	108		
	Autres immobilisations corporelles	685 102	317 443	367 659	408 772	41 113	10.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	200		200	200			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 660		1 660	1 660			
Total I	744 637	375 226	369 411	410 524	41 113	10.01	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	83 251	327	82 924	203 497	120 573	59.25
	Autres créances	118 008		118 008	81 040	36 967	45.62
Valeurs mobilières de placement	439 431		439 431	337 849	101 582	30.07	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	167 535		167 535	167 465	70	0.04	
Charges constatées d'avance (3)	837		837	899	62	6.88	
Total III	809 061	327	808 734	790 750	17 984	2.27	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 553 698	375 553	1 178 145	1 201 274	23 129	1.93	

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

La Trévère

- (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

TP
Le Président

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12 31/12/2020	12 Euros	12 %
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	19 533	2 831	16 701	589.89
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		16 701	16 701	100.00
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 440	29 566	31 006	104.87
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	337 009	362 754	25 745	7.10	
Provisions réglementées	709 884	739 451	29 566	4.00	
Droit des propriétaires					
Total I	1 067 866	1 092 171	24 305	2.23	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	60 920	27 099	33 821	124.81
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		7 500	7 500	100.00
Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III	60 920	34 599	26 321	76.08	
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 057	17 494	1 436	8.21
	Dettes fiscales et sociales	19 808	21 244	1 436	6.76
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 526	120	8 406	NS
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	4 967	35 646	30 679	86.06
	Total IV	49 359	74 504	25 145	33.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 178 145	1 201 274	23 129	1.93

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

La Tronche

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Le Président JP Secar

44 391 38 858

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	674 590	633 100	41 490	6.55
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	12 746	24 074	11 327	47.05
Collectes		2 500	2 500	100.00
Cotisations	96 869	71 986	24 883	34.57
Autres produits	743	23	720	NS
Total I	784 948	731 682	53 266	7.28
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	270 022	249 128	20 894	8.39
Impôts, taxes et versements assimilés	17 667	14 876	2 791	18.76
Salaires et traitements	373 363	380 865	7 502	1.97
Charges sociales	89 056	91 025	1 968	2.16
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	42 622	45 684	3 062	6.70
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	327	2 250	1 923	85.47
Pour risques et charges : dotations aux provisions	33 821	12 133	21 688	178.75
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	835	1 588	753	47.42
Total II	827 713	797 548	30 165	3.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	42 765	65 866	23 101	35.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

La Trésorière

*le Président
JP Berger*

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 532	3 217	685	21.29
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 532	3 217	685	21.29
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 532	3 217	685	21.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 233	62 649	22 416	35.78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 725	12 043	1 318	10.95
Produits exceptionnels sur opérations en capital	34 955	34 524	430	1.25
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 250		2 250	
Total VII	47 930	46 568	1 362	2.92
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 757	2 543	11 214	440.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 442	3 442	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	13 757	5 985	7 772	129.86
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	34 173	40 583	6 410	15.80
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	835 410	781 467	53 943	6.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	841 470	803 533	37 937	4.72
Solde intermédiaire	6 060	22 066	16 006	72.54
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	7 500		7 500	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		7 500	7 500	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 440	29 566	31 006	104.87

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

La Trésorière

Le Président, JP Secher

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 178 145.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 792 447.90 Euros et dégagant un excédent de 1 439.80 Euros.

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire du covid a entraîné des perturbations liées aux activités mais sans entraver le fonctionnement de l'association dans les mêmes proportions que l'année 2020.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La Trésorerie



le Président JPseur

JP



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 469		8 002
TOTAL	18 469		8 002
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 321		31 570
Installations générales agencements aménagements divers	487 000		21 960
Matériel de transport	98 680		46 180
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	100 923		31 995
Immobilisations corporelles en cours			297 466
TOTAL	728 925		429 172
Autres participations	200		
Prêts, autres immobilisations financières	1 660		590
TOTAL	1 860		590
TOTAL GENERAL	749 253		437 763

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		11 117	15 353	15 353
TOTAL		11 117	15 353	15 353
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		31 570	42 321	42 321
Installations générales agencements aménagements divers		21 960	487 000	487 000
Matériel de transport		49 190	95 671	95 671
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		30 486	102 432	102 432
Immobilisations corporelles en cours		297 466		
TOTAL		430 672	727 424	727 424
Autres participations			200	200
Prêts, autres immobilisations financières		590	1 660	1 660
TOTAL		590	1 860	1 860
TOTAL GENERAL		442 380	744 637	744 637

La Trésorière


Le Président
J P Seva


ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

AUDIT CONSULTANT

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	18 469	3 869	6 985	15 353
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 429	7 768	7 768	42 429
Installations générales agencements aménagements divers	93 504	62 718	24 663	131 559
Matériel de transport	95 283	20 381	22 258	93 406
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	89 044	3 434		92 478
TOTAL	320 260	94 301	54 689	359 873
TOTAL GENERAL	338 729	98 170	61 673	375 226

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 869				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 768				
Instal.générales agenc.aménag.divers	62 718				
Matériel de transport	20 381				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 434				
TOTAL	94 301				
TOTAL GENERAL	98 170				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	739 451		29 566		709 884
TOTAL	739 451		29 566		709 884

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		14 000			14 000
Pensions et obligations similaires	27 099	19 821			46 920
TOTAL	27 099	33 821			60 920

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 250	327	2 250		327
TOTAL	2 250	327	2 250		327
TOTAL GENERAL	768 800	34 148	31 816		771 131
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		34 148	2 250		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La Trésorerie

Le Président, JP Seica

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	107 301
Total	107 301

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 430
Dettes fiscales et sociales	5 790
Autres dettes	8 450
Total	16 670

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Les indemnités sont provisionnées pour les personnes de plus de 50 ans
Par dérogation, une provision de 50 % a été passée pour les personnes entre 45 et 50 ans.

Le Président
J P Sever

La Trésorière




*ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE
ET SPORTIVE DU QUEYRAS
Résidence le Grand Laus
05470 AIGUILLES*

SOCIÉTÉ AUDIT CONSULTANT
59 Avenue André Roussin
13016 MARSEILLE

Objet : Lettre d’Affirmation
Exercice clos au 31/12/2021

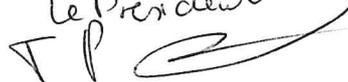
Aiguilles, le 3 mars 2022

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d’exercice professionnel dans le cadre de vos contrôles relatifs à l’Audit des comptes annuels de l’Association afférent à l’exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après « Les États Financiers »). Ces comptes font apparaître à cette date des fonds associatifs de 1 067 866 €, y compris un bénéfice de 1 440 €.

En tant que responsable de l’établissement des États Financiers, et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. Les États Financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l’Association conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre.
3. Nous avons pris connaissance de l’État, joint en annexe, qui indique l’absence d’anomalies non corrigées.
4. A ce jour, nous n’avons connaissance d’aucun évènement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l’exercice et qui nécessiterait un traitement comptable dans les États Financiers ou une mention dans l’annexe et/ou dans le rapport financier.

La Trésorier


*J.P. Sevier
Le Président*


5. Nous avons mis à votre disposition :

- Tous les livres comptables, les États annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
- Tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les États Financiers ;
- Tous les procès-verbaux des Assemblées Générales et de réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre.

6. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation des États Financiers.

7. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les États Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance de :

- a. Fraudes suspectées ou avérées et impliquant la Direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les États Financiers ;
- b. Allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les États Financiers, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.

8. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les États Financiers.

9. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables reflètent nos intentions et la capacité de l'Association, à ce jour, à mener les actions envisagées.

10. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les États Financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan.

La
Treasurer



TP Secor, le Président



Il n'existe aucun(e) :

- a. Accords conclus avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de l'Association ou ses lignes de crédit (notamment clauses de type « covenant » ou « trigger event ») ;
- b. Transactions avec des entités ad hoc ;
- c. Engagements de rachats d'actifs précédemment cédés ;
- d. Tout autre accord sortant du cadre des opérations normales de l'Association (et notamment les conventions réglementées).

11. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les États Financiers. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels relatifs notamment aux aspects environnementaux et sociaux, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos États Financiers reflètent la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.

12. L'Association s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles, susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les États Financiers de façon significative (bilan ou engagement).

13. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration, de réorganisation ou de cession, autre que ceux qui sont déjà pris en compte dans les États Financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe aux États Financiers et/ou dans le rapport financier.

14. Toutes les informations comptables et financières adressées ou mises à la disposition des membres à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les États Financiers vous ont été communiquées conformément au Code de Commerce.

15. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementées vous ont été communiquées conformément au Code de Commerce.

La Trésorière


Le Président
JP Serre
